

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE AMBERT LIVRADOIS FOREZ

Enquête publique unique portant sur la révision allégée n°1 et la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Vallée de l'Ance

Par arrêté n°2026-06b le Président d'Ambert Livradois Forez a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur les projets de :

- Révision allégée n°1 du PLUi de la Vallée de l'Ance portant sur le repositionnement de zones urbaines
- Modification n°1 du PLUi de la Vallée de l'Ance portant sur la reprise de différentes pièces du PLUi

Les deux procédures sont soumises à évaluation environnementale.

La personne responsable de ces procédures d'évolution du PLUi est Ambert Livradois Forez, représentée par son Président, Monsieur Daniel FORESTIER, 15 avenue du 11 Novembre, 63 600 AMBERT. À l'issue de l'enquête publique unique, le conseil communautaire approuvera les procédures, éventuellement modifiées pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête, des avis des personnes publiques associées et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

L'enquête publique unique se déroulera pendant 31 jours du 26 mai 2026 à 10h au 25 juin 2026 à 16h00. Le siège de l'enquête se situe à la communauté de communes Ambert Livradois Forez- Espace France Services de Viverols, 3 place de l'église, 63840 VIVEROLS.

Par décision n°E25000132/63 en date du 7 janvier 2026 de la Présidente du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, Monsieur Annick DE OLIVEIRA, attaché principal d'administration en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Madame Elisabeth BARRAUD, est désignée commissaire enquêtrice suppléante.

Toute personne pourra, à sa demande, adressée au Président de la communauté de communes- 15 avenue du 11 novembre 63600 AMBERT- et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique unique.

Le dossier d'enquête unique pourra être consulté :

- Sur le site internet www.ambertlivradoisforez.fr
- En version papier au siège de l'enquête et dans les mairies de Baffie, Églisolles, La Chaulme, Médeyrolles, Saillant, Saint Anthème, Saint Clément de Valorgue, Saint Romain, Sauvessanges et Viverols aux jours et heures d'ouvertures habituels
- Sur un poste informatique à l'Espace France Services de Viverols aux jours d'ouverture habituels.
- Sur le registre dématérialisé: <https://www.democratie-active.fr/plui-vallee-ance/>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- Sur les registres d'enquête présents au siège de l'enquête et en mairies de Baffie, Églisolles, La Chaulme, Médeyrolles, Saillant, Saint Anthème, Saint Clément de Valorgue, Saint Romain, Sauvessanges et Viverols
- Par courrier postal à : Communauté de communes Ambert Livradois Forez- antenne de Cunlhat, à l'attention de M. le commissaire enquêteur, Annick DE OLIVEIRA
- Par courrier électronique à : pluivalleeance@democratie-active.fr
- Lors des permanences du commissaire enquêteur:
 - o Mardi 26 mai 2026 de 10h à 12h à la mairie de Saint Anthème
 - o Vendredi 12 juin 2026 de 10h à 12h à la mairie de Saint Anthème
 - o Vendredi 12 juin 2026 de 14h à 16h à l'Espace France Services de Viverols
 - o Mercredi 17 juin 2026 de 10h à 12h à la mairie d'Églisolles
 - o Jeudi 25 juin 2026 de 14h à 16h à l'Espace France Services de Viverols
- Sur le registre dématérialisé d'enquête publique au fur et à mesure de l'enquête : <https://www.democratie-active.fr/plui-vallee-ance/>

Le dossier soumis à l'enquête publique unique comprend :

- Le projet de révision allégée n°1 ainsi que le projet de modification n°1 du PLUi de la Vallée de l'Ance
- Les pièces administratives liées au procédures intégrant le bilan de la concertation
- Le compte-rendu de la réunion d'examen conjoint, les avis des personnes publiques associées et de la CDPENAF ainsi que l'avis de la MRAE et la réponse apportée par Ambert Livradois Forez à cet avis
- La note de présentation non technique

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège d'ALF, en mairies et sur le site internet d'ALF pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Président,